

## CE QUI CHANGE EN JUILLET 2020

 L'administration de thérapeutiques orales chez les patients souffrant de troubles psy ou cognitifs est maintenant cotée **AMI 1 . 2** (+MAU si réalisée seule)

Nouveau pansement lourd et complexe créé :

 **pansement d'ulcère ou de greffe cutanée avec pose de bande de compression**, coté **AMI 5 . 1**

> pas de notion de taille de plaie pour ce pansement

> soumis à la MCI

> externalisable à taux plein avec les AIS3 et les séances liées à la dépendance prise en charge dans le cadre du BSI (**AMX5 . 1**)

 Nouvel acte de «**pansement lourd et complexe**» créé : **analgésie topique**, cotée **AMI 1 . 1**

> non soumise à la MCI mais soumise à la MAU si réalisée seule (à distance du pansement)

> à taux plein avec le pansement si réalisée lors de la même intervention

> préalable à un pansement d'ulcère ou d'escarre OU chez le patient diabétique insulino-traité à n'importe quel pansement

> 8 séances, renouvelable une fois, par épisode de cicatrisation

> externalisable à taux plein avec les AIS3 et les séances liées à la dépendance prise en charge dans le cadre du BSI (**AMX1 . 1**)